

QUARTIER Sud

Journal de la distribution n° 46 mars 2010

Fédération syndicale SUD PTT 25/27 rue des Envierges 75020 PARIS Tél : 01 44 62 12 00
fax : 01 44 62 12 34 www.sudptt.org



Sécabilité, heures supps non payées, suppression de quartiers,...

On n'en peut plus !

La Poste nous presse comme des citrons. Elle ne cesse d'accroître le nombre de jours de sécables, de supprimer toujours plus de quartiers et refuse de payer les dépassements horaires toujours plus fréquents en heures supplémentaires. Nous n'en pouvons plus de fatigue et de stress. C'est parfois notre santé ou notre vie familiale et sociale qui en prennent un coup. SUD appelle factrices et facteurs à s'organiser collectivement pour ne pas faire plus que leurs heures et à exiger que les dépassements horaires soient payés en heures supplémentaires.

Faire ses heures, rien que ses heures

Faire ses heures et rien que ses heures, ce n'est pas refuser de faire son travail.

Au contraire, c'est respecter le droit : personne ne devrait nous obliger à faire régulièrement des heures en plus, tout en refusant de nous les payer ! Cela s'appelle du travail illégal, du travail dissimulé. La Poste ne manque pas de culot, en justifiant ce genre de pratique illégale ! Elle invoque ses calculs. Mais ces calculs n'ont rien à voir avec la réalité !

Au contraire, c'est se donner les moyens de faire correctement son travail. Avec l'accroissement de la charge de travail, nous avons tendance à travailler de plus en plus vite, à être moins disponibles pour les usagers. A force, on s'épuise et cela peut nous conduire à faire des erreurs. A force, à travailler toujours plus et plus longtemps, notre corps s'use et le risque d'accidents de santé s'accroît. De toute façon, c'est notre vie familiale et sociale qui en subit les conséquences.

Avec l'accroissement de la charge de travail, nous parlons moins entre nous, parce que nous essayons de compenser en allant toujours plus vite. Et nous sommes sur les nerfs !

Avec les nouvelles organisations et le travail en équipes, la tendance est à nous supporter de moins en moins à cause de l'absence de l'un, du manque d'entraide du facteur qualité occupé à autre chose, parce qu'il faut sans cesse bricoler parce que nos dirigeants n'ont pas tout prévu dans l'organisation en cas de sécabilité : le coupage du quartier sécable, le manque de continuité entre la tournée et la partie sécable...

Avec les nouvelles formes de promotion, nous sommes en concurrence directe avec les collègues et il y a un peu de jalousies...

Faire ses heures et rien que ses heures, on peut en profiter pour prendre un café entre collègues avant de prendre le travail, à se retrouver un moment à la fin de la tournée...ou encore prendre la pause ensemble. C'est cela l'entraide et la solidarité ! La vraie !

Bref, prendre le temps de respirer, c'est cela aussi, le travail bien fait...

A partir du 8 mars, on rentre à l'heure !

Que cela plaise ou non à la direction, SUD appelle factrices et facteurs à agir collectivement dans les bureaux où les dépassements horaires sont fréquents.

Ensemble, arrêtons de prendre le service avant l'heure pour ne pas faire de cadeau à la direction, n'oublions pas de prendre la pause, rentrons à l'heure de fin de service, même si tout le courrier n'a pu être distribué. Quotidiennement, La Poste compte sur notre conscience professionnelle et joue l'intimidation et les sanctions pour nous imposer du travail gratuit. La Poste nous vole du temps de travail !

SUD a demandé l'ouverture de négociations à la direction à plusieurs reprises. C'est toujours silence radio !...

Des grèves nombreuses se déroulent ces derniers temps à la Distribution contre la sécabilité, contre les suppressions de quartiers et les dépassements horaires.

Ensemble, faisons la démonstration qu'il manque des emplois pour écouler la charge de travail.

-- Non aux semaines entières ou aux jours de sécabilité, non à la sécabilité obligatoire pour absence inopinée

-- Non aux suppressions de quartiers

-- Pas de dépassement horaire sans paiement en heures supplémentaires

Dépassements horaires non payés La Poste dans l'illégalité

La Poste a calculé le temps de travail des factrices et des facteurs sur la base de normes et de cadences qu'elle a elle-même définies. Ces dernières années, elle a réduit les temps forfaitaires et augmenté les cadences. C'est au nom de ces calculs, régulièrement contestés par les organisations syndicales et les facteurs, qu'elle définit le nombre d'emplois et de quartiers nécessaires à la Distribution.

Mais c'est aussi au nom de ces calculs que, la plupart du temps, elle refuse de payer les dépassements horaires en heures supplémentaires. C'est totalement illégal : le temps de travail réel constaté doit être intégralement payé... sauf si les directions interdisaient aux personnels de la distribution de dépasser leur heure de fin de service et acceptaient que factrices et facteurs ramènent au bureau le courrier qui n'a pu être distribué.

En refusant de payer les dépassements horaires, la Poste, une des premières entreprises du pays développe le travail illégal, le travail au noir, le travail dissimulé. C'est passible de condamnations pénales. Il fut un temps où les dépassements horaires étaient exceptionnels et ne prêtaient pas à conséquence. Dans de plus en plus de bureaux, ces dépassements deviennent réguliers. Des factrices et des facteurs avec vingt ans d'ancienneté n'ont jamais été aussi à bout !

Sanctionné-es pour avoir fait ses heures ?

Depuis quelques années, la direction de La Poste s'est fait une spécialité de sanctionner à tort et à travers, tout comme elle prend beaucoup de liberté avec le droit de grève...

Des fonctionnaires ou des salarié-es se voient retirer un trentième sur leur salaire pour avoir fait leurs heures et rien que leurs heures. Pour les salarié-es, toute sanction financière est illégale. Pour les fonctionnaires, la Poste invoque l'absence de service fait, alors que l'agent a accompli ses obligations de service depuis l'heure de prise de service jusqu'à l'heure officielle de fin de service ?

La Poste aurait-elle le culot de prendre des sanctions pour refus de faire du travail gratuit, de faire des heures supplémentaires non rémunérées ?

SUD a exigé l'ouverture de négociations sur cette question depuis de longs mois. Silence radio. Plusieurs bureaux sont déjà passés à l'action, ces dernières années, tellement ils en avaient assez de faire des heures à n'en plus finir sans être payés ! Plusieurs dizaines de bureaux sont entrés en grève ces dernières semaines pour exiger la fin des semaines entières de sécabilité. Les directions ont reculé partiellement sur les bureaux. Mais jamais la direction ne daigne en discuter nationalement... Cela suffit ! La direction du Courrier doit enfin entendre les facteurs !

Obligés de faire des heures supps ?

Nos directions ne cessent d'invoquer l'obligation de faire des heures supplémentaires.

Tout d'abord, il ne peut pas y avoir d'obligation de faire des heures supplémentaires si elles ne sont pas rémunérées car cela s'assimile à du travail illégal. C'est pourtant souvent le cas à la distribution. L'employeur peut exiger d'un fonctionnaire ou d'un salarié de faire des heures supplémentaires (à condition de les payer) dans des circonstances exceptionnelles et le personnel est tenu d'obéir, sauf cas de force majeure.

Mais aujourd'hui, les heures supplémentaires deviennent régulières, il n'y a pas moyen de les prévoir à l'avance et cela désorganise la vie familiale et sociale (prise de rendez-vous après le travail, heures supplémentaires pour les gardes d'enfants, désorganisation de la vie familiale...)...

Et puis, cela traduit une remise en cause des 35 heures sans que la direction n'ait officiellement rallongé le temps de travail ni annoncé qu'elle instituait des heures supplémentaires obligatoires.

SUD est contre le développement des heures supplémentaires obligatoires. Car qui dit heures supplémentaires (payées), dit aussi emplois en moins dans une période où le chômage ne cesse d'augmenter. Un postier-e en moins, c'est un chômeur-euse de plus.

Encore faut-il en finir avec le travail gratuit et forcé, avec le vol de temps de travail, pratiqué par La Poste.

La baisse de trafic a bon dos !

Pour justifier la sécabilité et les suppressions de quartier, la direction invoque la baisse du trafic. Mais qui dit baisse du trafic ne dit pas baisse proportionnelle de l'activité et du temps de travail. Il faut passer par tous les points de distribution quel que soit le niveau du trafic.

La baisse du trafic en 2009 n'a été que de 4% et cela n'autorise pas les directions à supprimer des quartiers en anticipant les baisses de trafic des années à venir alors qu'aujourd'hui le trafic est toujours là.

Cela n'autorise pas non plus les directions à multiplier les semaines entières de sécabilité en rajoutant en moyenne 15% de points de distribution supplémentaires.

C'est ce qui explique que les dépassements soient de plus en plus nombreux sur les distributions et aient tendance à se généraliser.